

couple de jours avant de parler de l'incident qui a empêché Mgr Lassalanne d'assister à l'inauguration de la nouvelle bâtieuse de l'Université Laval, de Montréal." Je loue votre prudence : vous ne pourrez blâmer la mienne qui a attendu une couple de semaines.

Premier avancé : "Mgr Lassalanne avait été invité à assister à cette fête en sa qualité de recteur de l'Université Laval. A la lettre d'invitation Mgr Lassalanne répondit qu'il acceptait, ajoutant qu'il désirait dire quelques mots à la démonstration."

Réponse :—A première vue, on serait porté à croire que ce désir a été exprimé dans la réponse à la lettre d'invitation. Cette réponse a été citée plus haut toute entière, on peut y voir qu'il n'en est rien. C'est un *after-thought*, cette pensée n'est venue qu'après calcul, pourquoi ? Puis, il est inexact de dire que c'était un *désir* ; la nouvelle lettre, qui n'est pas datée du même jour que la première, transmettrait une *volonté*, une *décision*, un *arrêt*.

Deuxième avancé : "Il se rendit à Montréal au palais épiscopal, et, la question de présence étant venue sur le tapis, Mgr Lassalanne en sa qualité de recteur manifesta à Mgr Fabre son intention de parler et demanda quelle place il occuperait. On lui répondit que la chose serait prise en considération."

Réponse :—Je n'étais pas présent à cette entrevue ; mais évidemment, ce qu'on devait prendre en considération n'était pas de savoir quelle place occuperait le recteur, — il était décidé déjà depuis plus d'un mois qu'on lui donnerait la place d'honneur, — mais bien si l'on changeait l'ordre établi pour complaire à un nouveau désir, à une nouvelle volonté de sa part.

Troisième avancé : "Comme nous le disions samedi, il n'a pas été permis à Mgr Lassalanne de parler, bien qu'il eut été invité à assister en sa qualité de recteur."

Réponse :—Je nie la chose complètement. Il a été permis à Mgr Lassalanne de parler, s'il l'eût voulu. Du reste, à l'appui de ma dénégation vient l'avancé suivant, qui émet la contradiction, et qui prouve en même temps que les renseignements du journal varient, sans doute pour les besoins du moment. *Tu maries, donc tu erres.*

Quatrième avancé :—"Il alla dîner chez l'abbé Collin, supérieur des Sulpiciens ; à 6 h. 30 un prêtre vint le prévenir que dans les circonstances il serait difficile de le laisser parler. . . ."

Réponse :—Il est possible qu'un ami, en dehors de l'administration qui présidait à l'exécution du programme de la cérémonie, ait cru convenable dans les circonstances de lui donner ce conseil ; mais de là, il y a loin à un arrêté, ou même à un vœu de l'autorité universitaire à Montréal.

Cinquième avancé :—"Un prêtre vint le prévenir, que sa place était au bas de l'estrade."

Réponse :—Le prêtre à dû s'exprimer en d'autres termes, et mieux exprimer la pensée dont il se faisait l'interprète. La phrase ainsi conçue laisserait entendre que Mgr Lassalanne était envoyé sans distinction au milieu de la foule ou au milieu des invités spéciaux ; elle ne dit pas qu'il avait devant tous la place d'honneur, avant les ministres du gouvernement local, avant les ministres du gouvernement fédéral, avant l'évêque de St-Hyacinthe, avant l'évêque de Valleyfield, avant l'évêque de Sherbrooke ; si elle l'eût dit, on aurait vu

qu'on n'avait pas oublié, ce qui revient souvent dans ces correspondances, sa *qualité de Recteur*.

Sixième avancé :—"Considérant que sa place devait être au sein des professeurs de l'institution, Mgr Lassalanne, revêtu de sa toge universitaire, refusa d'aller s'asseoir au bas de l'estrade comme on le lui indiquait, et n'assista pas pour ce motif à la séance d'inauguration."

Réponse :—Cette phrase oublie de dire quelle place voulait occuper Mgr Lassalanne au sein des professeurs ; elle me rappelle la réticence de ce pénitent qui s'accusait d'avoir volé un licou, oubliant de dire qu'en bout de la corde il y avait un cheval. Franchement, de droit naturel ou de droit universitaire, était-il si nécessaire pour le recteur en cette occasion d'être au sein des professeurs, qu'il fallait, sans cela, aux yeux de tout le pays, se constituer trouble-fête. Était-il parti de Québec revêtu de sa toge ? Ne pouvait-il assister à Montréal à une séance d'inauguration sans la revêtir ? En aurait-il été moins recteur ? Ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Dans tous les cas, cela fait plaisir d'apprendre qu'il n'a pas assisté à la séance par respect pour cette toge qu'il n'avait pas revêtue, et non plus parce qu'on l'aurait condamné à garder le silence.

Septième avancé : "Durant sa visite à Montréal, l'on affirme que Mgr Lassalanne n'a pas vu M. l'abbé Proulx, vice-recteur."

Réponse :—S'il ne l'a pas vu, c'est qu'il ne l'a pas voulu. Il savait où demeurait le vice-recteur ; mais le vice-recteur ne savait pas si Mgr Lassalanne était arrivé à Montréal, et, quand il l'eut appris par hasard, il ignorait où le recteur était descendu.

Huitième avancé. "Cet incident est naturellement l'objet des conversations parmi les nombreux amis de l'Université à Québec et est sévèrement commenté. On dit partout à Québec que Mgr Lassalanne n'a pas été traité comme il aurait dû l'être."

Réponse :—Certainement, quand on commente l'incident sur les renseignements *ex parte*, incomplets, réticents que les sources autorisées ont livrées à la presse, mais quand on la jugera sur les faits tels qu'ils se sont passés les commentaires seront moins sévères. Il pourrait bien se faire alors que l'opinion change du tout au tout.

Neuvième avancé. "Quant à la place qu'on lui avait assignée, elle était loin d'être en rapport avec la position du distingué personnage."

Réponse :—Elle ne pouvait être plus honorable, à moins de donner au recteur la place du vice-chancelier ou celle du lieutenant-gouverneur. Non, quand on réfléchira à tête reposée à ce *much ado for nothing* on avouera que le recteur s'est trouvé un peu chatouilleux, à moins qu'il ne veuille dire, avec les malins, qu'en soulevant d'abord la question du discours, puis celle de la présence, on a voulu nous embarrasser, ou si nous échappions à l'embarras, poser en victime. Pour moi, je ne ne juge pas des intentions, j'aime mieux croire que tout a été fait innocemment.

Dixième avancé. "On disait ce matin en ville que de nombreuses lettres d'excuses avaient été adressées à Mgr Lassalanne venant de professeurs de Montréal."

Réponse :—On dit depuis plusieurs jours à Montréal que de très nombreuses lettres de félicitations ont